

Projet d'échange Geni'Alp - *Génie végétal en rivière de montagne*

FICHE ACTION – ÉCHANGES ET MANAGEMENT



Rhône-Alpes ^{Région}

h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève



Action 4 : Échanges et management de projet

Contexte :

La mise en œuvre d'un projet de coopération territoriale nécessite une action d'animation menée de façon régulière entre les différents partenaires techniques et institutionnels, les cofinanceurs et le Secrétariat Technique Conjoint (STC). Cette action de management détermine largement la réussite et le bon déroulement du projet tout au long de sa mise en œuvre ainsi que le respect des règles édictées par l'Union Européenne dans le cadre du programme opérationnel et par l'ensemble des partenaires dans le cadre de la convention inter-partenaire.

Les Autorités de gestion des programmes de coopération territoriale exigent la mise en place d'un reporting régulier de l'avancement des actions, des financements utilisés, etc. Ce reporting conditionne le versement des aides européennes, via le fonds structurel FEDER, au porteur de projet. Celui-ci a pour rôle de redistribuer les financements aux partenaires, selon des règles définies à l'avance dans la convention partenariale.

Objectifs :

L'objectif principal de cette action de management est de **coordonner l'ensemble du projet** par l'intermédiaire d'une communication régulière à l'ensemble des partenaires de l'avancée des différentes actions, des prochaines échéances, réunions et événements, des documents à produire par les partenaires en vue du reporting, etc.

Afin de faciliter la réalisation de chaque action, une importante coordination entre le pilote de l'action et ses partenaires doit être établie. Pour cela, **l'organisation régulière de réunions en comité restreint** est primordiale. Elles permettent de répartir les tâches et sous actions entre chacun des partenaires, de faciliter la réalisation de l'action en cherchant collectivement des solutions aux problèmes posés, etc.

Par ailleurs, ce type de projet nécessite l'organisation de **comités de pilotage transversaux** réunissant l'ensemble des partenaires techniques, des cofinanceurs et des partenaires politiques du projet afin de rendre compte de l'avancement des actions, restituer les produits et, le cas échéant, réorienter certaines actions. Ces comités de pilotage transversaux seront **couplés aux comités de pilotage spécifiques aux chantiers pilotes** (Cf. Action 1).

La mise en place d'un **suivi administratif et financier** est également particulièrement importante pour le bon déroulement du projet et le respect des règles spécifiques au programme de coopération territoriale dans lequel s'inscrit le projet.

Cette action vise également à valoriser le projet, ses produits et la participation des différents partenaires, des cofinanceurs, du FEDER et de l'Interreg Fédéral Suisse par l'intermédiaire d'un **colloque de restitution** à la fin du projet.

Ces différents aspects du management ont pour but de faciliter la mise en œuvre du projet mais également de rendre compte aux autorités de gestion de son avancement et de la bonne utilisation des financements européens et nationaux accordés au projet par l'intermédiaire d'un reporting régulier au STC.

Contenu :

4.1. Échanges et animation du projet :

- ✓ **communication** régulière aux partenaires (téléphone, mail, site web de mise en commun des informations et documents, etc.) de l'avancement du projet et des différentes actions et sous actions, des prochaines échéances, des documents à produire en vue du reporting au STC,
- ✓ organisation des **comités de pilotage transversaux** (un par an) réunissant l'ensemble des partenaires et les co-financeurs pour la validation de l'avancement des actions, la validation des choix budgétaires et d'organisation, la redéfinition de certains points du projet et la restitution des produits sur une demi-journée. L'autre demi-journée sera consacrée aux **échanges techniques** entre partenaires pour la réalisation des actions et sous actions ou à une visite de terrain sur l'un des chantiers pilotes,
- ✓ **suivi administratif et financier** et **coordination des actions** du projet : mise à jour d'un tableau de bord afin de contrôler l'avancement du projet à l'aide de différents indicateurs (échéancier par action, charge de travail par partenaire, dépenses budgétaires par poste, état d'avancement général du projet, etc.),

- ✓ **Reporting annuel** au Secrétariat Technique Conjoint (STC) : récupération et agrégation des pièces administratives et financières à fournir au STC, rédaction des rapports d'avancement du projet à partir des éléments fournis par les partenaires, s'assure du respect des délais auprès du STC (remontée des pièces administratives et financières, remontée des rapports au STC).

4.2. Organisation d'un colloque de restitution :

- ✓ Organisation d'un **évènement rassemblant les professionnels de l'environnement, les responsables politiques** et autres publics concernés par le projet afin de **porter à connaissance les actions et produits issus du projet ainsi que l'engagement des partenaires, des financeurs et de l'Union Européenne,**
- ✓ Le colloque aura lieu à la fin des trois années du projet. Une salle de conférence sera mise à disposition par le Conseil Régional Rhône-Alpes ou par l'HEPIA de Genève. Le Conseil Régional Rhône-Alpes prendra en charge les invitations, la navette pour accéder au lieu du colloque, l'accueil et les repas, une pochette d'accueil, la rédaction des actes ainsi que les frais d'intervenant.

Partenaires :

Cette action sera prise en charge par les deux porteurs de projet :

- ✓ pour la partie française, la Région Rhône-Alpes,
- ✓ pour la partie suisse, l'HEPIA de Genève.